

Domaine de Chantaloup

Charte de l'Association

*Une mission
d'Intérêt Général*

« Pour que les
hommes
restent civilisés
et le deviennent,
il faut que parmi eux
l'art de s'associer
se développe
et
se perfectionne. »

Alexis de Tocqueville



Les Valeurs

L'association affirme avec force ses valeurs fondamentales :

- ✦ La valeur unique et irremplaçable de chaque personne accueillie au Domaine de Chantaloup,
- ✦ La dignité de tout homme et de toute femme, quels que soient son origine, sa situation et son état physique, psychique ou social,
- ✦ La liberté fondamentale de chacun,
- ✦ L'acceptation et la nécessité de la reconnaissance de l'autre dans sa différence,

La Mission

Un cadre législatif

La référence aux chartes, aux conventions internationales, aux textes législatifs dessine le cadre moral, éthique et professionnel dans lequel cet accompagnement se construit.

Citoyens à part entière, les enfants et les adultes résidents du Domaine de Chantaloup doivent pleinement pouvoir exercer leurs droits. L'association s'engage à protéger ces personnes et à combattre toutes formes de discrimination dont elles pourraient être victimes.



Une qualité de service

L'association, missionnée par l'Etat, doit assurer au quotidien un accompagnement de qualité pour des personnes en très grande dépendance.

Le respect absolu des personnes, la recherche continue de la relation, la préoccupation du bien être et du confort de vie imposent :

- une exigence de service pour ces personnes,
- une disponibilité,
- une convivialité,
- un esprit de tolérance.

Chantaloup : un lieu d'épanouissement

L'institution est un espace de vie pour des personnes nécessitant une attention constante où l'écoute et la rencontre à l'autre doivent guider l'engagement et le choix professionnel de chacun. Prendre soin des enfants et des adultes résidents permet de donner une sincère et véritable dimension humaine à ce lieu d'apprentissage de la vie et des relations en communauté.



Vivre une relation solidaire

Le choix que nous avons fait nous engage à renouer inlassablement, par des actions concrètes, les liens de solidarité et d'entraide qui sont parfois distendus. En nous ouvrant sans cesse aux autres et tout particulièrement en nous rendant disponibles aux enfants et aux adultes résidents, nous permettons du possible là où l'impossible s'imposait. La solidarité se construit à partir d'actes et de relations désintéressés, posés uniquement pour satisfaire l'autre. Un esprit d'humilité doit sans cesse nous animer

Alerter

L'histoire partagée avec les personnes - enfants et adultes résidents handicapés - fonde la responsabilité de l'association. Elle nous incite à changer de regard et d'attitude. Elle nous confère le devoir de lutter contre des situations inacceptables rencontrées, de proposer des réponses et d'alerter sur la nécessité d'agir.

Nous devons combattre toute forme de maltraitance que ces personnes pourraient connaître, la dénoncer, la condamner.

↪ L'Action ↪

L'association s'engage, avec ceux qui l'ont rejointe, dans une relation d'aide, de soutien et d'accompagnement des personnes qui lui sont confiées.

Accompagner

C'est reconnaître la personne - enfant ou adulte résident - et l'accepter dans ce qu'elle a de singulier, la respecter dans sa dignité, sa part de secret et d'intimité.

C'est être son interlocuteur et son témoin.

C'est valoriser ce qu'elle vit et l'aider, dans toute la mesure du possible, à découvrir ses potentiels, lui permettre d'exprimer ses désirs et ses aspirations profondes.

C'est être à ses côtés en respectant son évolution et son rythme propre, s'ajuster constamment à ses besoins.

C'est l'aider dans le développement de son autonomie en acceptant ses choix.

C'est la considérer comme être toujours en devenir.

C'est s'imposer une démarche de recherche et d'innovation.

C'est à tout moment se préoccuper de l'autre.



Agir collectivement

L'accompagnement est un **projet collectif** qui demande l'engagement dans la **durée** de toutes les équipes. Les personnes qui rejoignent l'association s'engagent à être entièrement disponibles dans le service à rendre aux personnes dépendantes qui sont accueillies au Domaine de Chantaloup. L'échange, l'action concertée et coordonnée sont indispensables pour garantir une qualité de vie au sein des établissements. Le choix de cet engagement du personnel ne doit pas s'inscrire dans la contrainte mais bien au contraire dans un désir et une vocation à aider et à servir l'autre.

Le handicap et la dépendance qu'il engendre nous imposent de trouver la ressource d'une disponibilité de service qui passe avant nos intérêts personnels.

L'agir collectif ne peut se faire que dans le respect des organisations, des fonctions, des règlements énoncés.

↪ Le Pacte Associatif ↪

Pour mettre en œuvre une sincère relation d'accompagnement et développer une qualité de vie.

L'association s'engage à :

- *Recruter des personnes en fonction de leurs désirs et de leurs compétences,*
- *Définir les rôles de chacun, organiser et coordonner les actions,*
- *Apporter les soutiens nécessaires et proposer les formations adaptées,*
- *Valoriser l'expérience de chacun et favoriser les échanges,*
- *Assurer l'évaluation régulière des actions et les faire évoluer en fonction des besoins des personnes handicapées.*

Le salarié s'engage à :

- *Respecter cette charte dans le cadre de son contrat de travail.*
- *Observer une discrétion absolue sur la vie des résidents,*
- *Agir avec loyauté vis à vis de l'association*

Juin 2009

